Réf. Farde e-Assemblées : 2440674

N° OJ : 189

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021

Objet : Asbl "Pro Velo".- Subside : 54.050,00 EUR.

Le Conseil Communal,

Considérant le Plan vélo de la Ville de Bruxelles.

Considérant les objectifs du plan de mobilité "Good Move".

Considérant la volonté de la Ville de promouvoir le vélo dans tous les quartiers de la Ville auprès de tous les publics.

Considérant les initiatives vélo qui ont émergé ces dernières années à Laeken.

Considérant que la demande de subside de Pro Velo pour le projet proposé de 62.244,00 EUR alors que les crédits budgétaires disponibles ne sont que de 54.050,00 EUR aux articles 41006/33202 (21.050,00 EUR), 87906/33202 (30.000,00 EUR) et 10491/33202 (3.000,00 EUR) du budget ordinaire de 2021;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1 :
octroyer un subside de 54.050,00 EUR aux articles 41006/33202 (21.050,00 EUR), 87906/33202 (30.000,00 EUR) et 10491/33202 (3.000,00 EUR) du budget ordinaire de 2021, à l'asbl "Pro Velo" pour l'organisation de "Bike for Laeken".

Article 2 :
La dépense dont question à l'article 1 sera financée par la trésorerie.

Article 3 :
Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :